

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 août 2023



MAIRIE DE BELLEFOND

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 21 août 2023, s'est tenu le 25 août à 18h30 à la mairie de Bellefond.

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, LEDERMAN Michel, MEUNIER Philippe, RODRIGUES Philippe, TOURATIER Elodie.

Procuration : MORLAND Laure à LEDERMAN Michel

Excusés : BABIN Valérie, BORNIBUS Emilie, MATHYS Rose-Marie

Secrétaire de séance : AVIET Thierry

Résultat de l'appel d'offres pour le projet d'Aménagement de places de stationnement et création d'une écluse avec rétrécissement axial rue d'Asnières à Bellefond.

Le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour les travaux de voirie selon les articles R. 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la commande publique selon la procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

La consultation s'est déroulée sous la forme d'une demande d'offre technique et financière via la plateforme – Marchés-sécurisés- (<https://marchés-securises.fr>), pour une remise des plis le mardi 15 août 2023 avant 18 heures.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 18 août 2023 puis l'analyse des offres a été réalisée par Ingénierie Côte d'Or.

2 candidats ont remis leur offre dans le délai imparti :

| | Montants HT | Notes prix sur 70 | Note technique sur 30 | Note totale sur 100 |
|-----------------------------|-------------|-------------------|-----------------------|---------------------|
| SA COLAS France | 49 696.10 € | 53.35 | 30.00 | 83.35 |
| SAS ENTREPRISE ROGER MARTIN | 37 872.50 € | 70.00 | 27.00 | 97.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

:

- D'attribuer le marché de travaux relatif à l'aménagement de places de stationnement et création d'une écluse avec rétrécissement axial rue d'Asnières à Bellefond à l'entreprise ROGER MARTIN (note 97/100) pour un montant de 37 872.50 € HT.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché.
- Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le Maire,
Philippe MEUNIER

